



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2024

DATE DE CONVOCATION

17 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-trois mai** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (présent à partir de 18h35), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h35-pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (présent à partir de 19h11-pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Jean-Luc AUCLAIR (absent de 18h30 à 18h35), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h35), M. Martial MATHIRON (absent de 18h30 à 19h10), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON, absent de 18h30 à 19h10), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 33

Délibération n°23/05/2024/04

Objet : Marché « Transport À la Demande » : groupement de commande, Commission d'Appel d'Offres, lancement d'un appel d'offres ouvert et autorisation de signature au Président

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, le Code de la Commande Publique et notamment ses article L 2113-6 et suivants,

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes Norge et Tille, toutes deux « Autorités Organisatrices des Mobilités » se sont associées afin d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des deux territoires,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Parallèlement, leur propre marché public lié au transport à la demande arrive à échéance le 31 décembre 2024,

Dans ces conditions et afin d'être en cohérence avec la démarche de construction d'un PMS, elles souhaitent, tout en répondant à leurs propres besoins, s'unir pour constituer un groupement de commande pour la recherche d'un prestataire afin d'assurer le service du Transport À la Demande sur les deux territoires.

Conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, il est rappelé l'intérêt de se regrouper afin d'une part, de rationaliser le coût de ce type de prestations et d'autre part de créer une synergie à l'échelle des deux territoires.

Il est proposé de faire porter la coordination du groupement de commande afférent à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Les Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et Norge et Tille souhaitent créer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, dédiée à ce groupement de commande.

Conformément à l'article L. 1414-3 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres ad hoc est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement. La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Monsieur le Président fait appel à candidature, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, ayant voix délibérative, afin de désigner un membre titulaire et un membre suppléant, au regard de la liste ci-dessous :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Luc AUCLAIR	Paul MURANO
Sylvie CHASTRUSSE	Martial PARIZOT
Vincent CROUZIER	Emmanuel PONTILLO
Simon GEVREY	Jean-Emmanuel ROLLIN
Jérôme THEVENEAU	Claude VERDREAU

Par ailleurs, Monsieur le Président propose de lancer une consultation, dans le cadre d'une procédure formalisée dont le seuil est supérieur à 221 000 € (deux cent vingt et un mille euros) hors taxes pour un appel d'offres ouvert.

Considérant le projet de convention de création du groupement joint en annexe,

Considérant qu'il convient de lancer la procédure dans le cadre d'un appel d'offres ouvert,

Considérant que Messieurs Frédéric IMBERT et Denis MAILLER ont été désignés comme représentants de la Communauté de Communes Norge et Tille,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commande pour la recherche d'un prestataire pour assurer le service du Transport à la Demande,
- **APPROUVE** la proposition de coordination dudit groupement de commande par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- **DESIGNE**, au scrutin secret, après appel à candidatures, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, pour siéger au sein de Commission d'Appel d'Offres dédiée au groupement de commande :

Titulaire : Monsieur Vincent CROUZIER,
Suppléant : Monsieur Jean-Luc AUCLAIR.

- **APPROUVE** la création de la Commission d'Appel d'Offres dédiée au groupement de commande, composée des membres suivants :

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise		Communes de Communes Norge et Tille	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Vincent CROUZIER	Jean-Luc AUCLAIR	Frédéric IMBERT	Denis MAILLER

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commande pour le marché du transport à la demande,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour un marché du transport à la demande, dans le cadre d'un d'appel d'offres ouvert, correspondant à une procédure formalisée supérieure à 221 000,00 € (deux cent vingt et un mille euros) hors taxes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs dudit marché, ainsi que tout acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 23 mai 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER